



LES AMIS DU PORT BLANC

10 Mane Moustran - 56870 BADEN

Le Mouhaer Y.
Et Guès

Baden, le 10 Mars 1993

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 27 FEVRIER 1993

Etaient présents :

BARON C.	FRENET C.	LE GOUGUEC C.	NARDON J.F
BOUILHOL J.C	GILIBERT F.	LE MEITOUR M.	PELLERIN J.
BUSNEL M.	JAN B.	LE MOUHAER Y.	PRIGENT J.
BYTEBIER G.	JEAN M.	LEU M.	RENAUDIN J.L
COURTIN M.	LE BIHAN Y.	LOUSSET C.	ROBIN J.
DELLA-SCHIAVA C.	LE BRAZIDEC A.	MAHEO G.	ROUCOUS F.
ETIENNE P.	LE DIVELLEC M.	MORGAN A.	SERGENT E.

Etaient représentés :

ALLIOT R.	GAUDRON M.	LEU J.	PLE C.
BONNARD J.	GILIBERT R.J	MONNET C.	QUILLIEN B.
CHAÑDEAU P.	JOLY G.	NEVANT S.	QUILLIEN Y.
COGE H.	LACROIX A.	PECQUERAUX M.	RENAULT R.
DEGROOT C.	LE GOUGUEC B.	PECQUERAUX N.	VEYRES J.
DEGROOT D.	LE GOUGUEC B.	PECQUERAUX S.	VIANT A.
FAUCONNIER P.	LE PORT J.F	PECQUERAUX T.	

(sauf erreur ou omission)

Personnalités invitées et présentes :

Monsieur P. PAVEC Conseiller Général Maire de VANNES.

Monsieur M. NICOLAZIC Maire de BADEN.

Monsieur M. BURBAN Président de l'A.D.P.I.M

(Monsieur H. BASTIN Maire de l'Île-aux-Moines, également invité, n'a pas souhaité être représenté.)

LES AMIS DU PORT BLANC

- 2 -



Le contrôle des présents et des pouvoirs a été fait à l'entrée :

Inscrits: 88 Présents: 28 Représentés: 27

L'Assemblée peut donc valablement délibérer, étant donné les 63% de membres présents ou représentés.

A 16 h 45, le Président GILIBERT ouvre la séance et fait l'accueil des personnalités présentes.

Il remercie Monsieur PAVEC, Conseiller Général, et Monsieur NICOLAZIC, Maire de BADEN, de leur présence, exprimant en outre à ce dernier sa gratitude pour le prêt de la salle Municipale.

DEROULEMENT DE LA REUNION

Monsieur GILIBERT retrace l'historique de l'A.P.B, née en Janvier 1991, par la nécessité de régler les problèmes créés par l'augmentation continue de la fréquentation touristique à Port-Blanc, pour le respect de son environnement et de son écologie.

Il rappelle les structures de l'Association durant cette année 1991 et les études de faisabilité faites par les différentes Commissions à la suite de leurs diverses réunions. Ces études portaient, tant sur les problèmes de voiries, de parkings ou de circulation que sur l'exploitation du port de Commerce et de Plaisance.

L'A.P.B est également intervenue auprès des responsables au sujet du cahier des charges fixant les obligations du Concessionnaire envers les locataires et usagers du port. Il s'est avéré, à la lecture de ce dernier, que peu de choses étaient réalisées sur le terrain. Le dit "cahier des charges" est donc en cours de refonte !!!

Nous avons aussi exprimé notre souhait de voir réaliser un rond-point au carrefour des 4 Chemins pour rendre celui-ci moins dangereux.

Au cours de 1992, de nombreux contacts avec les autorités concernées ont eu lieu, permettant à l'A.P.B de donner sa position sur tous ces sujets et de présenter les différents projets établis par ses Membres.

Le 13 Juin, l'A.P.B a massivement participé au nettoyage des plages de BADEN, une expérience utile et sympathique qu'il serait bon de renouveler, tant pour son efficacité que pour les contacts humains qu'elle aide à forger.

Le 3 Novembre 1992, une lettre a été adressée à la Mairie de BADEN au sujet de la plage de TOULINDAC et de sa base nautique, mais nous n'avons encore aucune réponse à ce jour.

L'A.P.B s'associe à la vie du bourg, en étant Membre du Comité de Jumelage ainsi que de la toute nouvelle Association du Club Nautique de BADEN, elle a également participé à hauteur de 400 F. au remplacement du drapeau de la section des A/C de BADEN.

1993 est la dernière année de mandat de l'actuel Bureau et nous poursuivons les actions en cours, y compris pour l'aménagement du carrefour des 4 Chemins.

Nous envisageons donc cette année de veiller aux problèmes du stationnement des véhicules sur la RD 316 et de la gestion du flux touristique.

Nous espérons voir l'établissement d'une exploitation structurée et judicieuse du Port de Commerce et du Port de Plaisance. Les utilisateurs et les locataires de ce dernier souhaitent en effet un Port de Plaisance avec les SERVICES qui en découlent comme partout ailleurs, les PRESTATIONS se devant d'être en rapport avec le coût de la location. L'actualisation du cahier des charges devrait logiquement établir une exploitation "normale".

Comptant de nouveau participer au nettoyage des plages, nous souhaitons voir améliorer son organisation pour une plus grande efficacité.

Nous avons pensé qu'il serait peut-être sympathique que nous ayons ensemble des sorties-loisirs ou autres activités extérieures. Y seriez-vous favorables? et si oui, y a-t-il parmi vous des volontaires pour les organiser?

Le PRESIDENT précise donc que l'A.P.B attend l'approbation de tous sur ces différents points.

Monsieur ROUCOUS ensuite, lit le rapport financier de l'Association. Les rapports moral et financier sont tous deux approuvés à l'unanimité.

Le PRESIDENT donne ensuite lecture des lettres de Messieurs BLOT, LE BIHAN et SERGENT avec leurs suggestions pour le Port de Plaisance, le nettoyage de la côte, la circulation sur le chemin piétonnier. Puis il présente les informations dont il dispose sur les travaux en cours.

Monsieur LE GALL de la S.E.P.A.M, représentant le Département, intervient alors pour exposer les travaux de la première tranche, à savoir:

- Les ronds-points d' ER-LANNIC et du PORT.
- La construction du mail entre les deux ronds-points.
- L'éclairage et les plantations d'arbustes.

Monsieur LE BIHAN demande alors que des plots soient installés sur les trottoirs pour y empêcher un stationnement anarchique, ainsi qu'une signalisation au niveau du premier rond-point annonçant l'impossibilité de se garer sur le Port.

Ce à quoi Monsieur LE GALL lui répond que cela sera fait dès que le parking

du port sera supprimé.

Quant à Monsieur LE MOUHAER, il demande que les candélabres prévus pour l'éclairage du site soient tous de la même taille et de même type, ceci, pour une meilleure harmonie. Monsieur le Maire précise alors que le Conseil Municipal va se réunir à ce sujet.

Monsieur LE MOUHAER demande également que le parking de proximité prévu sur le terrain du CCAS soit paysagé. Mais les décisions concernant ce parking ne sont pas encore prises et il est même question de la réalisation d'un parking souterrain dont l'exploitation serait privée.

Monsieur GILIBERT indique que l'A.P.B n'est pas favorable à l'attribution à la Plaisance, du côté Nord de la cale mais demande une installation distincte.

Monsieur THEBAUD de la société IZENAH nous fait savoir qu'il ne peut pas encore dire comment sera exploité leur nouveau bateau de 21m X 6,40m, mais que, dans un premier temps, il sera probablement affecté à des tours du Golfe.

Plusieurs personnes se plaignent des risques créés par la circulation des VTT sur le chemin piétonnier mais de l'avis des Elus présents à la réunion, il semble impossible de faire respecter une quelconque interdiction à ce sujet et on ne peut que faire confiance au civisme des cyclistes.

Plusieurs adhérents se plaignent de l'abusif main-mise de la base nautique du CCAS sur la quasi totalité de la plage de TOULINDAC. Ils s'élèvent également contre la pose, par les Ostréiculteurs voisins, de piquets de ferraille, qui ne peuvent que provoquer des dommages aux engins de plage. La question des accès à la plage est également posée, l'escalier se dégradant. Monsieur le Maire fait savoir que la base nautique envisagée par le DISTRICT ne sera pas réalisée avant 1995, voire 1996.

Ensuite Monsieur BURBAN, Président de l'A.D.P.I.M, demande que le parking de proximité soit mis en place avant la suppression de celui du Port et d'y prévoir le même nombre de places de stationnement.

Monsieur LE MOUHAER précise que le nombre de places du parking prévu sur le terrain du CCAS (158 places) correspond au nombre des places qui seront supprimées sur les parkings officiels existant sur le Port soit :

- Le parking devant la Station Service ainsi que les places aménagées sur le "haricot" servant actuellement de giratoire et les places en épi en bord de route.

Il demande en outre, que l'entrée de ce nouveau parking ne soit pas face à l'entrée du lotissement ER-GROES et que la partie mitoyenne avec les habitations soit délimitée par un efficace écran de verdure.

Monsieur LE MOUHAER rappelle que le stationnement devant les "Bureaux du Port" occupe en fait un terrain portuaire qui devait être réservé à la Plaisance et au service du Port, ce qui était encore le cas les années précédentes.

Le type de gestion du parking de surface est encore à l'étude mais devrait toutefois permettre de favoriser le stationnement court. Les stationnements de longue durée seraient absorbés par les parkings plus éloignés.

Enfin, un agrandissement du parking ER-LANNIC est à l'étude sur le plan de son intégration à l'environnement, principalement pour les périodes durant lesquelles il sera inutilisé.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, le PRESIDENT lève la séance, en remerciant tous les participants à cette réunion de leur présence active et en soulignant le plaisir d'avoir vu quelques personnes représentatives de l'ILE-AUX-MOINES ainsi qu'un certain nombre de ses habitants.

Le Bureau.

AVIS IMPORTANT

L'Association est gérée par des BENEVOLES qui essaient de faire de leur mieux, aussi, pour ne pas leur compliquer la tâche, nous vous serions reconnaissants de régler vos cotisations sans attendre de rappels.

MERCI D'AVANCE.

REFLEXIONS SUR PORT-BLANC

par André VIANT.

Les projets d'aménagement des espaces publics vont bon train autant à l'île-aux-Moines qu'à Port-Blanc, poussés par l'évidence d'une augmentation continue de la fréquentation touristique de nos sites.

Port-Blanc est fier de constater que les réalisations ont commencé sur son sol, par l'exécution d'un début d'émissaire, qui permet de penser à une réalisation rapide en surface du mail piétonnier tant souhaité par tous. Cet égout doit être prolongé par un bouclage empruntant le chemin "douanier". Les riverains pourront enfin voir arrêter la pollution de nos côtes, ce qui est le souhait de tous. Espérons que le passage des canalisations ne sera pas suivi d'une mise en viabilité lourde sur ce beau sentier côtier.

On nous annonce la mise en service prochaine d'un bateau de passage de 140 passagers. C'est probablement une nécessité économique, mais cela va entraîner un afflux de trafic ponctuel qui pourra représenter jusqu'à 300 personnes simultanément sur la cale! Nous en arrivons au trafic des grands ferries qui possèdent des installations à terre beaucoup plus sophistiquées que celle qu'il est souhaitable de voir à Port-Blanc.

Outre, les allées et venues des voitures chargeant et déchargeant, le ponton automoteur et les vedettes de promenades publiques, a-t-on pensé que Port-Blanc est aussi un port Plaisancier? cela implique de lourdes modifications déjà prévues par notre Association sur l'organisation et le renforcement des installations à terre.

La distribution des billets, le contrôle du parking, les commerçants divers installés dans des baraques qui pèchent par leur dispersion doivent être regroupés, comme l'a proposé notre Association, dans des locaux s'adaptant mieux au site.

Nous demandons également que l'entretien et la propreté de tous ces ensembles soient clairement affectés et que l'on sache "qui fera quoi", car il s'agit d'une charge permanente et indispensable.

L'amélioration du littoral par l'entretien des sentiers côtiers et l'établissement de leur continuité doit être aussi un de nos objectifs.

Le sentier longeant le domaine de Mané Roustran s'effondre maintenant rapidement, un perré de consolidation à la base devient de plus en plus nécessaire, surtout si l'émissaire se prolonge dans cette direction. Les fameux châtaigniers multi séculaires qui font la joie des jeunes grimpeurs doivent être entretenus et soignés.

Et puis un jour, peut-être, aurons nous le plaisir de voir se réaliser le rond-point des Quatre Chemins qui rendra la circulation moins hasardeuse et fera prendre à tous, conscience qu'ils accèdent à un site harmonieusement conçu où l'on fait le plus grand cas d'une qualité de vie que nous souhaitons tous.
